

Service instructeur

DEVI - Service de l'Environnement et de
l'Agriculture

Service consulté

**ACCORD DE CONSORTIUM
DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR
TERRITOIRES D'INNOVATION DE GRANDE AMBITION
CHAMPS DU POSSIBLE VILLES DU FUTUR EN SUD ALSACE**

Résumé : Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) s'est portée candidate pour piloter un Programme d'investissements d'avenir « Territoires d'Innovation de grande ambition » (PIA-TIGA) « Champs du possible, villes du futur » en Sud Alsace. La dimension du projet s'étendant à l'ensemble du Haut-Rhin et le Département ayant participé au montage de ce dossier, il vous est proposé de devenir membre du consortium de partenaires. Pour ce faire, il convient d'approuver le projet d'accord de consortium ci-joint définissant les modalités de participation de chaque partenaire. Cette participation a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission de l'Agriculture de l'Environnement et du Cadre de Vie en séance du 16 mars 2018.

La démarche du Programme d'investissements d'avenir « Territoires d'Innovation de grande ambition » (PIA-TIGA) vise à identifier, sélectionner et accompagner une dizaine de territoires, dans les étapes clés d'un projet de transformation ambitieux et fédérateur pour l'agriculture du futur, selon une stratégie clairement définie, en tenant compte des spécificités du territoire.

Dans le cadre de cette démarche, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) a lancé en 2017 un Appel à Manifestation d'Intérêt auquel Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) s'est portée candidate. Le Département a participé activement au montage du projet. La dimension du projet et les répercussions financières possibles s'étendant à l'ensemble du Haut-Rhin, il vous est proposé de faire partie du consortium de partenaires.

Pour ce faire, il est nécessaire de signer un accord de consortium. Mulhouse Alsace Agglomération a rédigé ce contrat, qui vise à préciser les contributions et engagements de

tous les partenaires dans le cadre de la réalisation du projet précité, jusqu'à son terme, soit 2029 si le projet envisagé est finalement retenu par la CDC.

Le projet s'articule autour de 7 portefeuilles stratégiques de 20 fiches actions que les partenaires doivent finaliser pour la fin d'année 2018, date de remise du dossier complet de candidature.

Dans ce cadre, le Département du Haut-Rhin a rédigé 3 fiches actions lors de la phase préalable du PIA portant sur les thèmes suivants :

- créer une filière biomasse locale au service du territoire, afin de favoriser les cultures sans intrant ;
- mettre en place une filière herbe structurée « de la production au consommateur » en créant des labels d'excellence locaux (Largue, Doller et Ill) ;
- réguler le cycle de l'eau avec mise en synergie des équipements et modélisation pour gérer de façon optimale les ressources.

Ces actions rentrent dans le champ de la convention de financements complémentaires signée avec la Région Grand Est concernant les aides agricoles. Leurs objectifs sont de répondre aux enjeux eau, biodiversité, cadre de vie.

En adhérant au consortium, le Département prend notamment les engagements suivants :

- participer au financement du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage lancé par m2A, dans les conditions posées par délibération de la Commission permanente n° CP-2018-3-6-4 du 23 mars 2018,
- participer au comité de pilotage,
- participer aux travaux de l'équipe projet, notamment en étant partie prenante dans la mise en œuvre des actions relevant des fiches proposées par ses soins.

Il est également nécessaire de désigner le conseiller départemental chargé de représenter le Département au sein du Comité de pilotage, et de l'habiliter à prendre toutes les décisions utiles dans ce cadre, dans le respect des décisions prises par l'assemblée délibérante.

Eu égard à leurs fonctions et leur nature, au sein des comités techniques prévus par l'accord de consortium, la participation du Département pourra se faire via la présence d'agents départementaux désignés pour ce faire à raison de leurs compétences dans le domaine technique traité.

Au regard des éléments précédents, il est proposé à la Commission Permanente :

- d'approuver l'accord de consortium ci-joint et de m'autoriser à le signer,
- d'approuver la participation du Département dans ce cadre, et plus particulièrement de valider son rôle moteur dans la rédaction et la mise en œuvre éventuelle des trois fiches actions portant sur les thèmes suivants :
 - créer une filière biomasse locale au service du territoire, afin de favoriser les cultures sans intrant,
 - mettre en place une filière herbe structurée « de la production au consommateur » en créant des labels d'excellence locaux (Largue, Doller et Ill),
 - réguler le cycle de l'eau avec mise en synergie des équipements et modélisation pour gérer de façon optimale les ressources,
- de désigner M. Michel HABIG en qualité de représentant du Département au sein du comité de pilotage de l'accord de consortium susmentionné,

- d'autoriser ce représentant, dans ce cadre, à prendre toutes les décisions n'excédant pas le contenu des engagements, notamment financiers, pris par l'assemblée départementale et relatives au programme d'investissements d'avenir « Territoires d'Innovation de grande ambition » (PIA-TIGA),
- de m'autoriser à signer tout autre document non financier en lien avec le PIA-TIGA et à prendre toute décision qui s'avèrerait nécessairement pour mettre en œuvre l'accord de consortium précité.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT